

dénié. D'autant que j'avais 15 kilos dans le dos, dont mon violoncelle. Mais

« Je ne pensais pas recevoir un tel accueil. Tout au long du chemin, j'ai senti cette so-

combinaison de styles très différents et des instruments qu'on ne retrouve normale-

les gens veulent vivre en semble. Cette humanité m'a profondément rassuré. »

tuelle. C'est un travail lié à l'imaginaire »

Recueilli par Robin CHARBONNIER

DRÔME | L'Observatoire de Protection de l'Enfance est activé

Pour mieux traiter les droits de l'enfant

« Enfin ! » Tour à tour, Patrick Labaune, président du conseil départemental de la Drôme, et le préfet Eric Spitz l'ont dit. Il aura fallu attendre neuf ans, après la promulgation de la loi réformant la protection de l'enfance du 5 mars 2007, pour que la Drôme se dote d'un Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE). Il a été officiellement mis en place le 18 novembre, alors que ce week-end était dédié aux droits de l'enfant. Et d'entrée, il voit son rôle renforcé puisque la loi du 14 mars dernier dote les ODPE de la mission supplémentaire de formation continue des professionnels de la protection de l'enfance.

Cependant, au nombre de quatre, les missions premières de l'ODPE visent à recueillir et centraliser des informations pour en faire un outil d'aide à la décision en matière de protection de

l'enfance. Qui, depuis... 1983, est une compétence obligatoire du Département. Logique donc que l'ODPE soit placé sous l'autorité du président du conseil départemental.

600 agents du Département

Dans la Drôme, quelque 600 agents du Département sont dédiés à la protection de l'enfance. Ils travaillent en lien avec les associations familiales comme avec la justice, les enseignants, les établissements de santé... Bref, nombreux sont les intervenants professionnels.

« Nous devons passer du partenariat opérationnel à une approche concertée du parcours de l'enfant entre les différents acteurs », invite le président Labaune.

« La protection de l'enfance ne peut être le fruit d'actions isolées. C'est en agissant avec la plus grande coordination que nous pourrons ga-



Le protocole constitutif de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance a été signé par Patrick Labaune, président du conseil départemental de la Drôme, le préfet Eric Spitz, Thierry Ghera, président du TGI de Valence et Alex Perrin, procureur de la République.

rantir à chaque enfant vulnérable de notre territoire que tout est mis en œuvre pour assurer son développement et épanouissement physique, intellectuel, moral, affectif et social », recommande le préfet Eric Spitz.

Structure qui centralisera les savoirs et les données des professionnels de terrain, l'Observatoire est d'abord un outil d'évaluation des politiques publiques pour aider les acteurs de la protection de l'enfance à mieux appré-

hender les situations familiales en amont. Et en aval, assurer un suivi plus pertinent des enfants du point de vue de leur santé, de leur scolarité et de leur devenir personnel.

M-N.C.